



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Q.112

**RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES
SUR LA COMMUTATION
ET LA SIGNALISATION TÉLÉPHONIQUES
CLAUSES APPLICABLES AUX SYSTÈMES
NORMALISÉS DE L'UIT-T**

**NIVEAU DES SIGNAUX ET SENSIBILITÉ
DES RÉCEPTEURS DE SIGNAUX**

Recommandation UIT-T Q.112

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation Q.112 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VI.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation Q.112

2.1 NIVEAU DES SIGNAUX ET SENSIBILITÉ DES RÉCEPTEURS DE SIGNAUX

2.1.1 Puissance normalisée à l'émission

Les valeurs de la puissance normalisée à l'émission pour les divers signaux de ligne et d'enregistreurs sont définies dans les parties pertinentes des spécifications des systèmes de signalisation du CCITT n° 4, n° 5, R1 et R2.

Remarque – Le niveau de l'onde résiduelle (courants de fuite), qui pourrait être transmise en ligne si, par exemple, on utilise des modulateurs statistiques à l'émission, devrait être très inférieur au niveau spécifié de l'onde correspondant à l'émission du signal lui-même.

2.1.2 Variations du niveau absolu de puissance du signal reçu

Le niveau absolu de puissance à l'émission de l'onde de signalisation ayant été normalisé à la valeur maximale compatible avec les exigences de la transmission sur les circuits, les valeurs définissant les niveaux absolus de puissance extrêmes entre lesquels les fréquences de signalisation pourront être reçues dépendent de trois facteurs:

- 1) l'équivalent à 800 Hz du circuit international (signalisation section par section) ou de la chaîne des circuits internationaux (signalisation de bout en bout) et la variation en fonction du temps de cet équivalent;
- 2) la variation de l'équivalent de ces circuits en fonction de la fréquence, par rapport à la valeur nominale à 800 Hz;
- 3) la tolérance sur le niveau absolu de puissance à l'émission, par rapport à la valeur nominale.

La marge de fonctionnement des récepteurs de signaux autour de la valeur nominale doit tenir compte de ces trois variations. Dans le système n° 4, cette marge de fonctionnement (± 9 dB) convient à la signalisation de bout en bout. Le nombre maximal de circuits prévu dans ces conditions de signalisation est normalement de 3, mais les conditions rencontrées en pratique peuvent autoriser un nombre plus élevé. Dans le système n° 5, la marge de fonctionnement (± 7 dB) pour les signaux de ligne et pour les signaux d'enregistreurs convient à la signalisation section par section. Pour les autres systèmes de signalisation du CCITT, voir les parties pertinentes des spécifications correspondantes.

2.1.3 Sensibilité maximale du récepteur de signaux

Il y a lieu de limiter la sensibilité maximale du récepteur de signaux en tenant compte notamment de la diaphonie entre les voies d'ALLER et de RETOUR d'un circuit à quatre fils de l'onde résiduelle (courants de fuite), etc.